



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CONSEIL EXECUTIF
Cent treizième session
Point 3.7 de l'ordre du jour provisoire

EB113/44
27 novembre 2003

Prévention intégrée des maladies non transmissibles

Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé : processus d'élaboration et projet de résolution

Rapport du Secrétariat

1. Dans la résolution WHA55.23, l'Assemblée de la Santé a prié le Directeur général de présenter au Conseil exécutif, à sa cent treizième session, un rapport de situation sur la prévention intégrée des maladies non transmissibles et d'élaborer une stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé dans le cadre de la nouvelle stratégie OMS de lutte contre les maladies non transmissibles. Il fallait donc faire en sorte que cette stratégie mondiale soit élaborée selon une approche pluridisciplinaire et plurisectorielle et s'efforcer de renforcer la collaboration avec les autres organisations du système des Nations Unies et autres partenaires, y compris la Banque mondiale, des organisations non gouvernementales internationales et le secteur privé pour mettre en oeuvre des plans aux niveaux mondial et interrégional, et promouvoir le renforcement des capacités au niveau national.
2. Afin de définir le contenu de la stratégie mondiale, l'OMS a tenu six consultations régionales avec les Etats Membres et consulté des institutions des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, la société civile et le secteur privé ; un groupe de référence constitué d'experts internationaux indépendants de l'alimentation et de l'exercice physique a également conseillé l'OMS.¹ C'est à l'issue de ce processus de consultation que la stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé a été rédigée.²

ELABORATION D'UN CADRE POLITIQUE

3. La résolution WHA55.23 soulignait l'importance d'une approche intégrée pour améliorer l'alimentation et développer l'exercice physique dans la formulation d'une stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé. Les principes directeurs qui ont guidé l'élaboration de la stratégie étaient les suivants :

¹ On trouvera des informations détaillées sur ces consultations et leurs rapports complets à l'adresse : www.who.int/hpr/global.strategy.shtml.

² Document EB113/44 Add.1.

- *des données plus solides à l'appui des politiques* – rassembler les informations scientifiques existantes sur les relations entre alimentation, exercice physique et maladies non transmissibles et les connaissances sur les interventions ;
- *un plaidoyer en faveur d'un changement de politique* – informer les décideurs et les parties prenantes du problème, de ses déterminants, des interventions possibles et des besoins en matière de politique ;
- *la participation des divers partenaires* – se mettre d'accord sur le rôle des divers partenaires dans la mise en oeuvre de la stratégie mondiale ;
- *un cadre stratégique d'action* – proposer des politiques et des interventions adaptées aux pays.

4. La résolution WHA55.23 demandait que les Etats Membres soient consultés, qu'une collaboration accrue soit instaurée avec les partenaires, et qu'il soit rendu compte des progrès à la Cinquante-Septième Assemblée mondiale de la Santé. Cette démarche a supposé d'importants échanges avec de nombreux partenaires et rassemblé des experts des domaines de l'alimentation et de la nutrition, de l'exercice physique et de la prévention des maladies non transmissibles, venus de l'intérieur de l'OMS et de l'extérieur, qui ont travaillé ensemble sur ces questions complexes. Le processus a comporté trois phases principales :

- 1) la compilation des données scientifiques existantes et des données factuelles sur les interventions en matière d'alimentation, d'exercice physique et de lutte contre les maladies non transmissibles, y compris des informations figurant dans le rapport de la Consultation mixte d'experts OMS/FAO sur le régime alimentaire, la nutrition et la prévention des maladies chroniques ;¹
- 2) une large consultation des partenaires appartenant à quatre catégories principales : Etats Membres, organisations du système des Nations Unies, société civile et secteur privé ;
- 3) la rédaction définitive d'une stratégie mondiale et sa présentation aux organes directeurs de l'OMS.

Le groupe de référence d'experts indépendants (voir paragraphe 2), composé de membres de diverses disciplines représentant les pays développés comme les pays en développement, a donné des avis sur le processus et les composantes de la stratégie, et les questions s'y rapportant.

5. Conformément au principe de la mise au point de données plus solides à l'appui des politiques, le rapport de la Consultation mixte d'experts OMS/FAO,¹ qui contenait des recommandations quant aux objectifs à atteindre dans la population en ce qui concerne les nutriments, a été distribué sous forme de projet aux Etats Membres en mars 2003, et publié officiellement le mois suivant. Il était donc à la disposition des Etats Membres au cours des consultations régionales sur la stratégie.

6. Un document de travail a été adressé à tous les Etats Membres et autres parties prenantes, et affiché sur le site Web de l'OMS, pour servir de base au processus de consultation sur le projet de stratégie.

¹ OMS, Série de Rapports techniques, N° 916, 2003.

LE PROCESSUS DE CONSULTATION

7. **Etats Membres.** Conformément à une approche consistant à associer les pays dès le début, six consultations régionales ont été menées entre mars et juin 2003, auxquelles ont participé plus de 80 pays lors de réunions coordonnées par les bureaux régionaux. Les rapports définitifs des consultations régionales ont été distribués et les principales recommandations des Etats Membres intégrées dans le document de stratégie.

8. **Organisations du système des Nations Unies.** L'OMS collabore étroitement avec la FAO et d'autres institutions des Nations Unies ou organismes internationaux. A une consultation organisée en juin 2003 ont participé la Commission économique pour l'Europe, la FAO, l'AIEA, l'International Food Policy Research Institute, l'UNESCO, le PNUE, le Comité permanent du système des Nations Unies sur la nutrition, la Banque mondiale et le PAM.

9. En mai 2003, des représentants de la **société civile** se sont réunis au cours d'une table ronde avec l'OMS et ils ont tenu une consultation formelle sur le document de travail contenant la stratégie. L'OMS a animé un débat en ligne auquel ont participé 137 organisations de 49 pays.

10. **Secteur privé.** Des discussions avec des entreprises ou des associations de l'industrie ont eu lieu notamment lors d'une table ronde avec de hauts responsables de grandes entreprises de produits alimentaires ou d'articles de sport.

BUTS, OBJECTIFS ET MISE EN OEUVRE

11. Le projet de stratégie contient des recommandations fondées sur le processus de consultation à l'intention des Etats Membres, de l'OMS, des partenaires internationaux, des organisations non gouvernementales et du secteur privé. L'approche la plus rationnelle et la plus économique pour atteindre le but et les objectifs de la stratégie consiste à utiliser les structures sanitaires et intersectorielles existantes, en les renforçant au besoin.

12. Le projet propose que les stratégies nationales soient assorties de buts réalisables, à la fois intermédiaires et à court terme, et d'un plan clair de prévention efficace et durable à long terme. L'OMS s'emploiera avec les Etats Membres à mettre en oeuvre la stratégie et les plans en vue d'un système de surveillance et à définir des indicateurs pertinents. Les changements seront certes progressifs mais la prévalence des facteurs de risque et des maladies non transmissibles pourrait baisser rapidement une fois des interventions efficaces mises en place au niveau de la population.

13. Les modifications de l'alimentation et des habitudes en matière d'exercice physique exigeront des stratégies efficaces ainsi qu'une surveillance et une évaluation étroites de leurs effets. L'OMS et les gouvernements ne peuvent s'attaquer seuls à la charge des maladies non transmissibles. L'énergie, les ressources et les compétences combinées des organismes des Nations Unies, des associations des professions de santé et des associations de consommateurs, des universités et des chercheurs ainsi que du secteur privé sont tout aussi importantes si l'on veut obtenir des progrès durables. La mise en oeuvre du projet de stratégie pourrait entraîner l'une des améliorations les plus importantes et les plus soutenues de la santé jamais enregistrée.

MESURES A PRENDRE PAR LE CONSEIL EXECUTIF

14. Le Conseil est invité à examiner le projet de résolution suivant :

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le projet de stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé ;¹

RECOMMANDE à la Cinquante-Septième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution suivante :

La Cinquante-Septième Assemblée mondiale de la Santé,

Rappelant les résolutions WHA51.18, WHA53.17 et WHA55.23 sur la lutte contre les maladies non transmissibles ;

Rappelant le *Rapport sur la santé dans le monde, 2002*, qui indique que la mortalité, la morbidité et les incapacités attribuées aux principales maladies non transmissibles représentent actuellement près de 60 % des décès et 43 % de la charge mondiale de morbidité, et que ces chiffres pourraient atteindre 73 % et 60 %, respectivement, d'ici 2020 ;

Notant que 79 % des décès attribués aux maladies non transmissibles surviennent dans des pays en développement, la plupart parmi la population active ;

Inquiète de ces chiffres en augmentation, qui sont la conséquence d'une évolution de la démographie et du mode de vie, notamment en ce qui concerne l'alimentation et l'exercice physique ;

Constatant la grande quantité de connaissances disponibles et les possibilités offertes par l'action de santé publique, la nécessité de réduire le niveau d'exposition aux risques majeurs découlant d'une mauvaise alimentation et de la sédentarité, et le caractère en grande partie évitable des maladies qui en résultent ;

Consciente également que ces facteurs de risque majeurs, qu'ils soient comportementaux ou environnementaux, peuvent être modifiés par la mise en oeuvre de mesures de santé publique essentielles et concertées, comme cela a été démontré dans plusieurs Etats Membres ;

Reconnaissant l'importance d'une stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé, dans le cadre de la prévention intégrée des maladies non transmissibles, qui consiste notamment à encourager les modes de vie sains, à favoriser des environnements plus sains, à fournir des services de santé publique et à associer largement les professions sanitaires et apparentées à l'amélioration du mode de vie et de la santé des individus et des communautés ;

¹ Document EB113/44 Add.1.

Convaincue que le moment est venu pour les gouvernements, la société civile et la communauté internationale, secteur privé compris, de renouveler leur engagement en faveur d'une alimentation saine et de l'exercice physique ;

Notant que la résolution WHA56.23 invitait instamment les Etats Membres à utiliser pleinement les normes du Codex Alimentarius pour protéger la santé humaine tout au long de la chaîne alimentaire, y compris pour aider à faire des choix sains en matière de nutrition et d'alimentation ;

1. FAIT SIENNE la stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé ;
2. INVITE INSTAMMENT les Etats Membres :
 - 1) à mettre en oeuvre la stratégie en fonction de leur situation nationale dans le cadre de leurs politiques et programmes généraux de prévention des maladies non transmissibles et de promotion de la santé, afin de garantir la meilleure santé possible à tous les individus et communautés ;
 - 2) à renforcer les structures existantes, ou à en créer de nouvelles, pour mettre en oeuvre la stratégie dans le secteur de la santé et les autres secteurs intéressés, pour en suivre et en évaluer l'efficacité et pour orienter les investissements et la gestion des ressources en vue de réduire la prévalence des maladies non transmissibles et les risques liés à une mauvaise alimentation et à la sédentarité ;
 - 3) à définir à cette fin, conformément à leur situation nationale :
 - a) des buts et objectifs nationaux,
 - b) un calendrier réaliste pour leur réalisation,
 - c) des indicateurs mesurables de méthodes et de résultats qui permettent un suivi et une évaluation exacts des mesures prises et une réponse rapide aux besoins définis ;
 - 4) à mobiliser tous les groupes sociaux et économiques concernés, y compris les associations scientifiques, professionnelles, non gouvernementales, bénévoles, du secteur privé et de l'industrie, et à les engager activement à mettre en oeuvre la stratégie et en atteindre les buts et objectifs ;
3. INVITE les autres organisations et organismes internationaux à faire du soutien aux gouvernements pour la mise en oeuvre de la stratégie une de leurs priorités dans le cadre de leurs mandats et programmes respectifs, et invite les donateurs à dégager des fonds suffisants pour financer les mesures nécessaires ;
4. PRIE la Commission du Codex Alimentarius de continuer, dans le cadre de son mandat opérationnel, à accorder toute l'attention voulue aux mesures qui pourraient être prises pour améliorer les normes alimentaires pour la santé conformément aux buts et aux objectifs de la stratégie ;

5. PRIE le Directeur général :

- 1) de veiller à ce que l'Organisation offre, aux niveaux régional et mondial, un soutien aux Etats Membres pour mettre en oeuvre la stratégie et pour en suivre et en évaluer l'exécution ;
- 2) de continuer à mettre au point et à diffuser des informations, des principes directeurs ainsi que du matériel de sensibilisation et de formation spécifiques afin de veiller à ce que les Etats Membres soient conscients du rôle d'une mauvaise alimentation et de la sédentarité dans l'augmentation de la charge mondiale des maladies non transmissibles ;
- 3) de renforcer la coopération internationale avec d'autres organisations du système des Nations Unies et institutions bilatérales afin de promouvoir une alimentation saine et l'exercice physique ;
- 4) de promouvoir la poursuite de la coopération et des échanges avec et entre toutes les parties intéressées par la mise en oeuvre de la stratégie.

= = =